

Jeudi 25 février 2010

Plan Bibliothèques : la CPU demande le financement de licences nationales de la documentation électronique par le Grand Emprunt.

La CPU a pris connaissance avec le plus grand intérêt du « plan pour le renouveau des bibliothèques universitaires », annoncé récemment par la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un effort particulier en faveur des bibliothèques universitaires françaises, qui apparaissent bien mal dotées au regard de la plupart des bibliothèques universitaires des pays développés, s'impose en effet.

Depuis une quinzaine d'années, nombre de mesures ont porté leur fruits pour améliorer la situation des bibliothèques françaises : création de services communs de la documentation au sein des Universités, politiques coordonnées d'acquisition intra et inter- établissements, formation des personnels de bibliothèque, mutualisation des outils... Face à l'émergence de la documentation électronique, et au coût élevé des abonnements aux publications électroniques diffusé par un oligopole d'éditeurs internationaux, les universités ont également su s'organiser et mutualiser leurs achats de documentation électronique.

La CPU adhère aux principes de renforcement de la politique documentaire à tous les niveaux, d'évaluation des bibliothèques par l'AERES, de politiques documentaires de site (campus d'excellence, PRES) et à un meilleur fonctionnement du stockage des livres, lesquels demeurent des supports essentiels des études.

Le plan pour le renouveau des bibliothèques préconise en premier lieu l'élargissement des horaires d'ouverture, répondant ainsi directement aux besoins des étudiants d'accéder aux bibliothèques le soir. Il existe des marges de progression importantes qui ne pourront pas seulement s'appuyer sur les moniteurs-étudiants, il convient donc de rechercher non seulement un système incitatif pour les personnels permanents des bibliothèques mais aussi un accompagnement logistique (informatique, gardiennage) sans lesquels l'élargissement des horaires d'accueil du public ne pourra se faire.

La CPU regrette que le plan pour le renouveau des bibliothèques ne tranche pas sur le modèle de numérisation des ouvrages qui sera retenu dans le cadre de l'élargissement de l'accès aux ouvrages en ligne. Pour la communauté universitaire, le véritable enjeu de la documentation électronique réside en effet dans **la mise en place de licences nationales qui permettront à tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, quelles que soient leur taille et leurs spécialités, d'accéder aux collections documentaires numériques.** En effet, sans un effort conséquent pour acquérir la licence nationale, de multiples fractures numériques vont se dessiner dans le paysage documentaire de l'enseignement supérieur et de la recherche : selon la taille des établissements, selon leur place dans des réseaux ou des communautés scientifiques, ou selon la politique commerciale des grands éditeurs...

Aujourd'hui, il paraît nécessaire d'aller au-delà de la politique d'acquisition coordonnée de la documentation numérique **pour aborder franchement la question du financement de licences nationales dans le cadre du volet « économie numérique » du Grand Emprunt.**

Contact presse : CPU Pôle Communication 01 44 32 92 45